



## PROCÈS VERBAL

### COMMISSION SPORTIVE SENIORS

#### MARDI 24 DECEMBRE 2024 - PV N°21

**PRESENTS** : GUILLAUMEAU Vincent, BARONDEAU Christophe, SUBRENAT Yannick, PLU Dominique, GUILLAUMEAU Jessica, GADAUD Bertrand, DELTREUIL Valérie, BARIAU Marie, DI PIERRO José

**INVITE** : MATTENET Patrick

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [secretariat@dordogne-perigord.fff.fr](mailto:secretariat@dordogne-perigord.fff.fr), le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

#### Exploitation des feuilles de match - Journée des 21 et 22.12.2024

#### Feuilles de matchs transmises à la commission de discipline :

D1 Sérilib 24

- 28827981 : Bergerac la Catte / FC Périgord Centre 1

#### Forfait d'une journée :

Coupe du District

- 30017355 : US Jumilhacoise 2 / Bergerac la Catte 2

#### Tirage des coupes :

La Commission Sportive Seniors a procédé aux tirages des différentes coupes départementales. L'intégralité des tirages sont actuellement en ligne sur le site du district de football de la Dordogne. Conformément au règlement de la compétition, le tirage de la Coupe Département Dordogne s'est déroulé en deux temps :

- Un premier tirage qui concernait uniquement les équipes évoluant au niveau régional (LFNA) pour leur entrée en compétition et seront réintégréées pour un tirage intégral en 1/8<sup>ème</sup> de finale.
- Un second tirage concernant uniquement les équipes évoluant au niveau district, et encore qualifiées à ce stade de la compétition, à savoir le 4<sup>ème</sup> tour. Ce second tirage n'a pas fait l'objet de découpage géographique.

Concernant le tirage de la Coupe du District et du Challenge Serilib : Il s'agit d'un tirage intégral, sans zone géographique, permettant ainsi, comme aux tours précédents, la possibilité d'affronter un adversaire n'étant pas de sa poule en championnat, ou de son secteur bien connu.

Enfin, en application des règlements des compétitions (Dordogne/District/Sérilib24), après avoir constaté les matches, la commission a procédé aux modifications suivantes :

- inversion si deux niveaux d'écart, avec le « petit poucet » qui reçoit,
- inversion si l'équipe tirée en premier avait reçu au tour précédent, alors que l'équipe tirée en second s'était déjà déplacée (prise en compte de la coupe d'Aquitaine, et des coupes dites supérieures)

Les Présidents  
GUILLAUMEAU Vincent  
BARONDEAU Christophe

Secrétaire de séance  
GUILLAUMEAU Jessica